



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes, les régions, les départements de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015, visant à améliorer la transparence financière des collectivités territoriales, a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4311-1 et, L.5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales.

Les articles D 2312-3, D3312-12 et D4312-10 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisent le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants, l'exécutif présente un rapport qui doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunt minoré des remboursements de dette).

Ce rapport est présenté dans les 10 semaines précédant l'examen du budget et donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant dont il est pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Objectifs du rapport d'orientations budgétaires

Le rapport d'orientations budgétaires pour 2026 vise à éclairer les élus sur le contexte général dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire, tant au niveau international que national, sur les plans économique et géopolitique.

Il constitue également un support de discussion permettant de définir les priorités et les choix stratégiques de la commune pour l'année 2026, tout en ouvrant des perspectives pour les exercices à venir.

Par ailleurs, il facilite la lecture de l'exécution budgétaire 2025 en la mettant en perspective avec les années précédentes, et met en évidence les tendances attendues en matière d'épargne (excédents de fonctionnement). Cette vision prospective est essentielle pour assurer la soutenabilité financière à moyen terme.

Enfin, la loi du 7 août 2015 impose d'y intégrer une analyse détaillée de l'endettement de la collectivité ainsi qu'une projection des investissements pluriannuels, afin d'anticiper les équilibres futurs.

Le budget primitif 2026 sera présenté et soumis au vote du Conseil municipal issu des élections, lors de la séance prévue le 21 avril 2026.

Le DOB s'articulera autour de 3 thèmes :

- **Le contexte influant la préparation budgétaire**
- **La situation financière de la commune au 31/12/2025 : sa capacité d'autofinancement, la gestion de sa dette**
- **Les orientations budgétaires 2026 de la commune : l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, ses projets d'investissement (avec ses autorisations de programme) et son besoin de financement 2026 .**

1. Contexte de la préparation budgétaire

1.1 Contexte politique

Une loi de finances adoptée dans un climat complexe

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026, présenté à l'automne 2025 par le gouvernement de Sébastien Lecornu, a suivi un processus d'adoption particulièrement mouvementé.

Au fil des discussions parlementaires, plusieurs versions du texte se sont succédé devant l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Finalement, la loi de finances a été adoptée le 2 février 2026, après plusieurs recours à l'article 49.3 de la Constitution.

1.2 Cadrage financier

Le déficit public pour 2025, estimé initialement à 5,4 % du PIB, pourrait être légèrement revu à la baisse. La loi de finances retient un objectif de 5 %, dont 0,4 % imputable aux collectivités locales.

La politique monétaire menée par la Banque centrale européenne en 2024 et 2025, centrée sur la stabilité des prix, a permis une décrue progressive de l'inflation en zone euro, jusqu'à atteindre l'objectif de 2 % à moyen terme.

Toutefois, une légère remontée a été observée en fin de période. En décembre, l'inflation s'établissait à 1,9 % dans la zone euro et à 0,7 % en France

Pour 2026, les projections reposent sur :

- une inflation stabilisée autour de 2 % en zone euro ;
- des taux directeurs globalement stables ;

1.3 Situation nationale

Croissance économique

Les prévisions de croissance pour la France en 2025 et 2026 restent modestes, généralement comprises entre 0,7 % et 1,0 % selon les principales institutions (INSEE, Banque de France, OCDE, FMI, Commission européenne).

Pour la zone euro, les perspectives sont légèrement plus dynamiques, avec une croissance attendue entre 1,1 % et 1,6 %.

Inflation

En 2025, le déficit de l'État a reculé d'environ 20 %, notamment grâce à de meilleures recettes fiscales, dont une contribution exceptionnelle des grandes entreprises. Il s'établit à 125 milliards d'euros, soit une amélioration significative par rapport à 2024.

Pour 2026, le déficit est estimé à environ 165 milliards d'euros, avec un objectif de réduction à 5 % du PIB.

Par ailleurs, la notation financière de la France pourrait être revue, avec une perspective stable autour de la catégorie A+.

Dettes publiques

La dette publique regroupe l'ensemble des engagements des administrations publiques : État, organismes centraux, sécurité sociale et collectivités locales.

À la fin du troisième trimestre 2025, elle atteignait 3 482,2 milliards d'euros, soit 117,4 % du PIB, en hausse par rapport au trimestre précédent.

1.4 Mesures impactant les collectivités territoriales

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La loi de finances pour 2026 prévoit une stabilité globale de la DGF, accompagnée d'ajustements internes liés notamment à l'évolution démographique et aux mécanismes de péréquation.

Le financement de cette dotation revient à un schéma proche de celui en vigueur avant 2023, avec notamment des mécanismes de prélèvement sur certaines communes en fonction de leur potentiel fiscal.

Montant de la DGF

- Pour le bloc communal, la DGF prend en compte l'évolution démographique des communes (+39,6M€) et la croissance de la péréquation communale (+290 M€)
- Le mode de financement de la DGF de 2026 est proche de celui existant avant 2023.

Par ailleurs, la dotation destinée aux élus locaux connaît une augmentation.

Soutien à l'investissement

Plusieurs évolutions sont à noter :

- Réduction du fonds vert, désormais limité à 600 millions d'euros ;
- Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT), issu de la fusion de plusieurs dispositifs (DETR, DSIL, DPV), doté de 1,4 milliard d'euros ;
- hausse du FCTVA, en lien avec le niveau d'investissement des collectivités.

Fiscalité locale

Les bases fiscales seront revalorisées de 0,8 % en 2026, une augmentation modérée comparée aux années précédentes, reflétant le ralentissement de l'inflation.

Aucune réforme immédiate des valeurs locatives des logements n'est annoncée, tandis que celles des locaux professionnels restent basées sur la révision de 2017.

Coûts énergétiques

- Électricité : une hausse estimée entre 8 % et 9 % est attendue, notamment en raison de la fin du dispositif ARENH fin 2025.
- Gaz : les prix devaient rester globalement stables en 2026, pour autant la situation géopolitique de ce début d'année marque une envolée de l'ensemble des produits pétroliers

Taxe d'aménagement

Des évolutions récentes impactent les recettes communales :

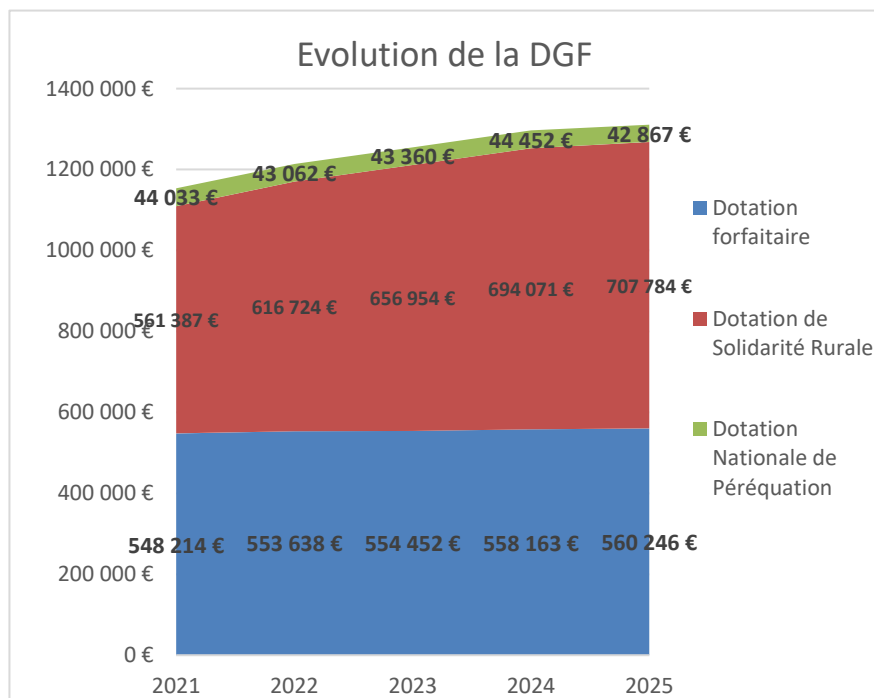
- abaissement du seuil de déclenchement des acomptes à 3 000 m² ;
- modification des règles d'exonération ;
- changement du mode de gestion, désormais assuré par la DGFIP via l'outil « Surf », entraînant des délais de perception plus longs.

BILAN DE LA COMMUNE 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dotations versées par l'Etat

DGF	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Dotation forfaitaire</i>	548 214 €	553 638 €	554 452 €	558 163 €	560 246 €
<i>Dotation de Solidarité Rurale</i>	561 387 €	616 724 €	656 954 €	694 071 €	707 784 €
<i>Dotation Nationale de Péréquation</i>	44 033 €	43 062 €	43 360 €	44 452 €	42 867 €
DGF TOTALE	1 153 634 €	1 213 424 €	1 254 766 €	1 296 686 €	1 310 897 €
<i>Dotation/habitant</i>	212 €	221 €	227 €	231 €	232 €



Entre 2021 et 2025, la DGF de la commune connaît une progression continue, principalement portée par la montée en puissance de la Dotation de Solidarité Rurale. La dotation forfaitaire reste relativement stable, tandis que la DNP évolue peu.

Cette dynamique traduit un renforcement des mécanismes de péréquation en faveur de la commune. Par ailleurs, la hausse de la DGF par habitant indique une amélioration des ressources rapportées à la population.

Les ressources fiscales

Base des impôts locaux

	Bases d'imposition effectives 2023	Bases d'imposition effectives 2024	Bases d'imposition effectives 2025
Taxe d'habitation (dont THLV)	446 316	457 111	232 379
Taxe foncière (bâti)	5 856 928	6 166 285	6 309 235
Taxe foncière (non bâti)	121 127	128 587	118 510

Les bases d'imposition de la commune évoluent de manière contrastée sur la période 2023–2025. La croissance est principalement portée par les bases de taxe foncière sur le bâti, en progression régulière, sous l'effet combiné de la revalorisation nationale et du dynamisme immobilier. À l'inverse, les bases de taxe d'habitation enregistrent une forte diminution en 2025, conséquence de la réforme nationale ayant supprimé cet impôt pour les résidences principales.

Les bases de foncier non bâti présentent une évolution plus irrégulière et demeurent marginales.

Dans ce contexte, la structure fiscale de la commune repose de manière croissante sur le foncier bâti.

Les taux appliqués

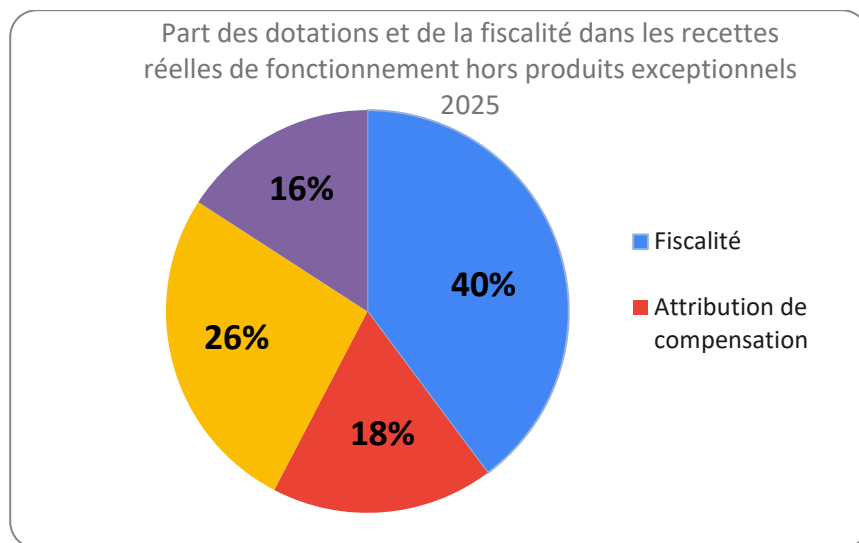
	2023	2024	2025
Taxe foncière bâti	34,88 %	34,88 %	34,88 %
Taxe foncière non bâti	31,94 %	31,94 %	31,94 %
Taxe d'habitation	10,75 %	10,75 %	10,75 %

Produits fiscaux

	2023	2024	2025
Taxe foncière bâti	2 042 896 €	2 150 800 €	2 200 661 €
Taxe foncière non bâti	38 688 €	41 071 €	37 852 €
Taxe d'habitation	47 979 €	49 139 €	24 981 €
TOTAL	2 129 563 €	2 241 010 €	2 263 494 €

ATTENTION : depuis la réforme fiscale, un coefficient correcteur est appliqué au produit fiscal attendu ; en 2025 il était d'environ 177000 € et il sera de 180 000 € en 2026 pour la commune.

Part de la fiscalité



La fiscalité constitue la principale ressource de la commune, représentant environ 40 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 26 % pour les dotations de l'État. Cette structure traduit une relative autonomie financière et une maîtrise des recettes, la collectivité étant moins dépendante des concours extérieurs.

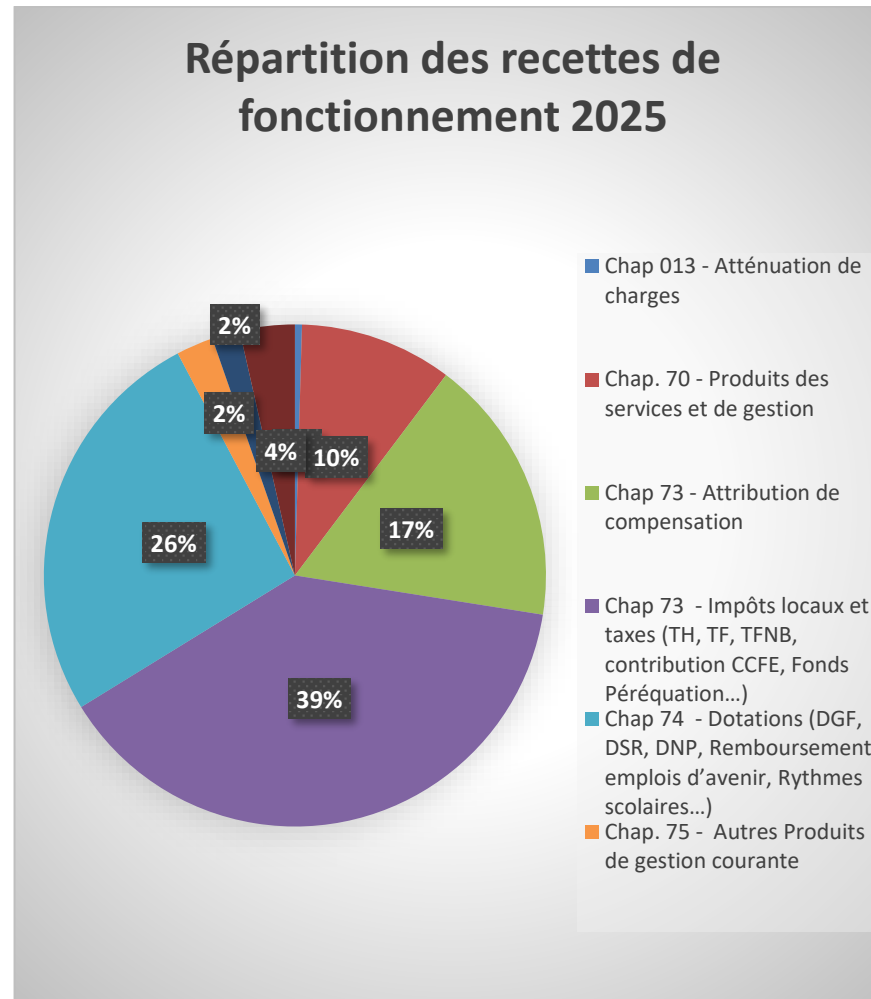
B - Evolution des recettes de fonctionnement

Chap	CA 2023	CA2024	CA2025
Chap 013 - Atténuation de charges	92 432 €	43 454 €	28 308 €
Chap. 70 - Produits des services et de gestion	521 483 €	605 646 €	615 454 €
Chap 73 - Attribution de compensation	1 086 062 €	1 085 309 €	1 077 811 €
Chap 73 - Impôts locaux et taxes (TH, TF, TFNB, contribution CCFE, Fonds Péréquation...)	2 320 029 €	2 396 631 €	2 423 804 €
Chap 74 - Dotations (DGF, DSR, DNP, Remboursement emplois d'avenir, Rythmes scolaires...)	1 551 531 €	1 583 733 €	1 631 175 €
Chap. 75 - Autres Produits de gestion courante	137 411 €	143 671 €	149 582 €
Chap 77 - Prod.except.	5 798 €	131 494 €	112 717 €
<i>Dont produits de cessions</i>	5 798 €	131 425 €	112 650 €
Chap. 042 : Travaux en régie	341 169 €	290 995 €	221 369 €
TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors opérations d'ordre, produits de cessions et chap. 13 et 14)	6 055 915 €	6 280 933 €	6 260 220 €

Les recettes de fonctionnement de la commune progressent de manière modérée entre 2023 et 2025, avec une hausse globale d'environ 5 %. Cette évolution est principalement portée par la croissance des produits fiscaux et des dotations de l'État. La structure des recettes demeure globalement stable, traduisant un modèle financier peu exposé aux aléas conjoncturels. Les recettes annexes restent limitées et relativement constantes.

Cette situation confirme la solidité des équilibres financiers, tout en soulignant une dépendance marquée aux ressources fiscales et aux concours de l'État.

La commune maintient la volonté d'assurer une grande part de ses travaux en « travaux en régie » (internalisation)



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA2024	CA2025	Variation 24/25
Chap. 011 - Charges à caractère général	922 552 €	1 123 639 €	1 226 578 €	1 184 737 €	
Chap. 012 - Charges de personnel	2 376 797 €	2 451 186 €	2 502 736 €	2 512 303 €	
Chap 014 - Atténuation de produits	22 817 €	24114	36 909 €	41 524 €	
Chap 65 - Charges gestion courante	774 452 €	739 543€	595 631 €	659 563 €	
Chap. 66 - Charges financières (intérêts dette)	105 347 €	135360	151 563 €	153 430 €	
Chap 67-Charges exceptionnelles	1 383 €	2713	116 €	893 €	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors Opérations d'ordre)	4 203 348 €	4 476 555 €	4 513 532 €	4 552 450 €	0,86%

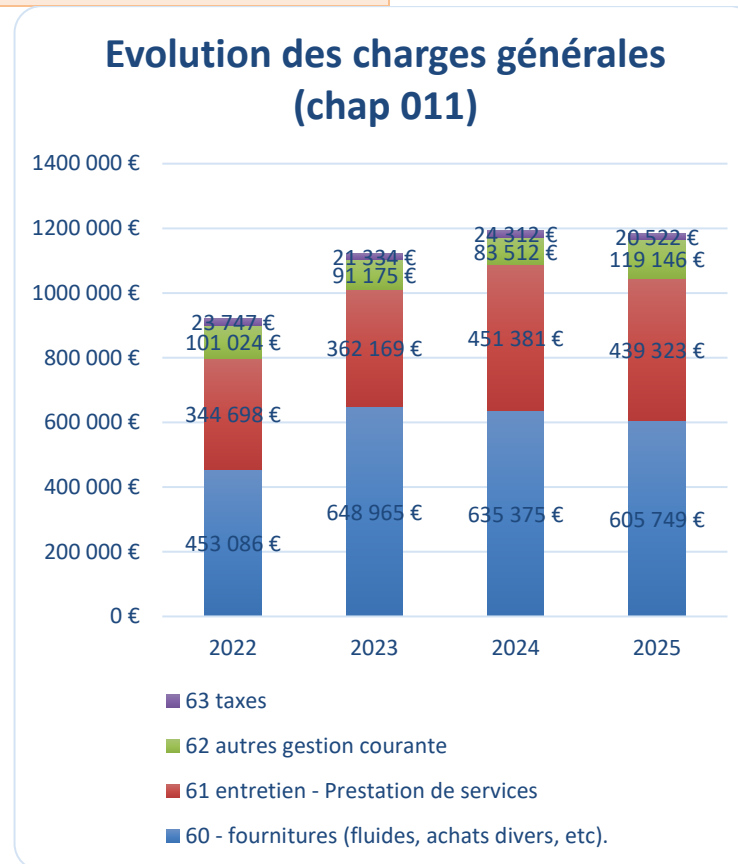
On note une augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2023 qui s'explique par :

- Une hausse des charges générales essentiellement liée au prix de l'énergie (électricité essentiellement) d'une part, et à une hausse importante de l'achat de fournitures pour la réalisation des travaux en régie
- On note également une hausse des charges financières liée à l'emprunt contracté en 2018 qui était indexé sur le livret A.

Chapitre 011 : les dépenses à caractère général

	2022	2023	2024	2025
60 - fournitures (fluides, achats divers, etc).	453 086 €	648 965 €	635 375 €	605 749 €

61 entretien - Prestation de services	344 698 €	362 169 €	451 381 €	439 323 €
62 autres gestion courante	101 024 €	91 175 €	83 512 €	119 146 €
63 taxes	23 747 €	21 334 €	24 312 €	20 522 €
TOTAL	922 555 €	1 123 643 €	1 194 581 €	1 184 740 €



Sur la période 2022–2025, les charges générales de la commune enregistrent une hausse globale significative, passant d'environ 923 k€ en 2022 à plus de 1,18 M€ en 2025, soit une progression d'environ +28 %.

Une forte hausse entre 2022 et 2023 : L'année 2023 marque une augmentation marquée des dépenses (+21 % environ), principalement portée par :

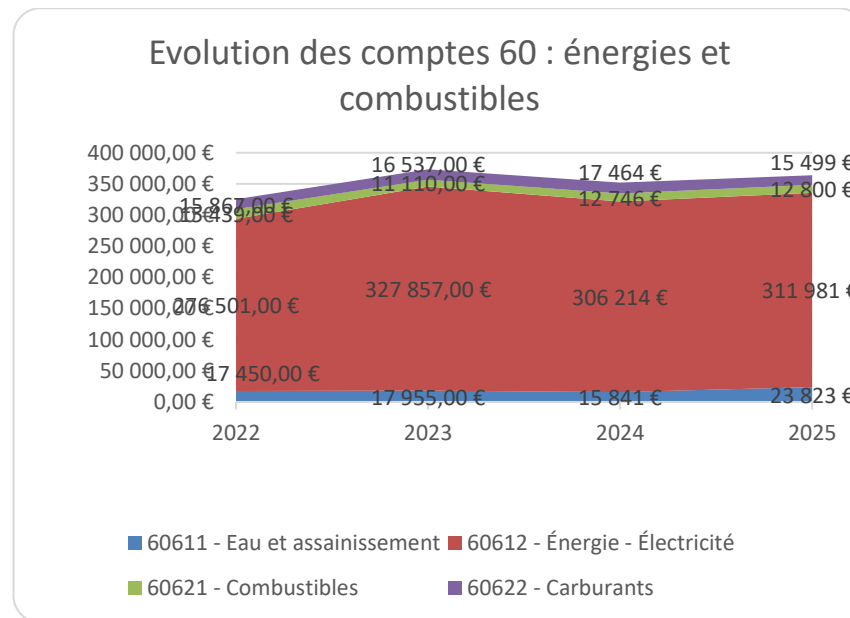
- les fournitures et achats courants (compte 60) : +196 k€, traduisant l'impact de l'inflation (énergie, carburants) ;
- les prestations de services et entretien (compte 61) : +17 k€.

Une progression plus modérée en 2024 : En 2024, les charges continuent d'augmenter mais à un rythme plus modéré (+7 % environ) :

- légère baisse des fournitures (-13 k€), suggérant un début de stabilisation des coûts ou des efforts de maîtrise ;
- hausse notable des prestations de services (+89 k€), pouvant refléter un recours accru à l'externalisation ou à des opérations d'entretien.

Une stabilisation relative en 2025 : En 2025, le niveau global tend à se stabiliser, avec une légère baisse par rapport à 2024 :

- poursuite de la diminution des fournitures (-30 k€ sur un an) ;
- stabilisation des prestations de services (-12 k€) ;
- hausse marquée des autres charges de gestion courante (compte 62) (+36 k€), à surveiller ;



Le poste énergie (électricité, gaz) représente une part importante des charges générales de la commune. Dans un contexte de hausse durable des prix, l'adhésion au groupement d'achat du SIEL permet toutefois de limiter les augmentations et de stabiliser les dépenses, en sécurisant des conditions tarifaires plus avantageuses.

Chapitre 12 : les ressources humaine

Evolution du chapitre 012 : ressources humaines

Chapitre	2022	2023	2024	2025
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 319 787 €	2 451 185 €	2 502 736 €	2 512 304 €
6419 remboursements	178 009 €	92 431 €	43 454 €	28 308 €
70-mise à disposition SIEA	223 813 €	231 336 €	339 206 €	285 210 €
Dépenses nettes RH	1 917 965 €	2 127 418 €	2 120 076 €	2 198 786 €

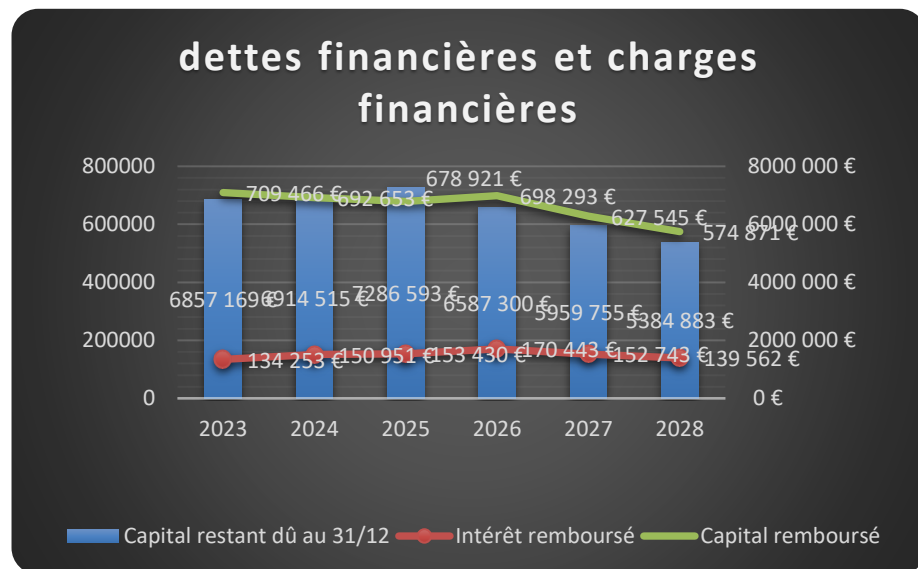
Le chapitre des ressources humaines connaît une évolution maîtrisée entre 2024 et 2025 (+3,7 %), principalement liée au glissement vieillesse technicité (GVT), qui traduit les progressions de carrière des agents.

Il convient toutefois de noter un effet de décalage comptable : le remboursement des salaires du SIEA relatif au dernier trimestre 2024 a été imputé sur l'exercice 2025. Le tableau présenté intègre une correction de cet effet (réintégration de 76 000 € sur 2024 et neutralisation sur 2025), permettant ainsi une lecture fidèle de l'évolution réelle des dépenses de personnel.

Evolution de la dette

	2023	2024	2025
Capital remboursé	709 466 €	692 653 €	678 921 €

Intérêt remboursé	134 253 €	150 951 €	153 430 €
Annuité totale	843 719 €	843 604 €	832 351 €
Capital restant dû au 31/12	6 857 169 €	6 914 515 €	7 286 593 €
Endettement par habitant	1 240 €	1 242 €	1 291 €
Capacité de désendettement	4,36	4,22	4,59
habitants	5530	5569	5642



Malgré la mise en œuvre d'un programme d'investissement soutenu, la commune est parvenue à maîtriser son niveau d'endettement par habitant. Parallèlement, elle améliore sa capacité de désendettement, traduisant une gestion financière saine.

Pour rappel, la capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en mobilisant l'ensemble de l'épargne brute. Son amélioration témoigne d'un renforcement des marges de manœuvre financières de la collectivité.

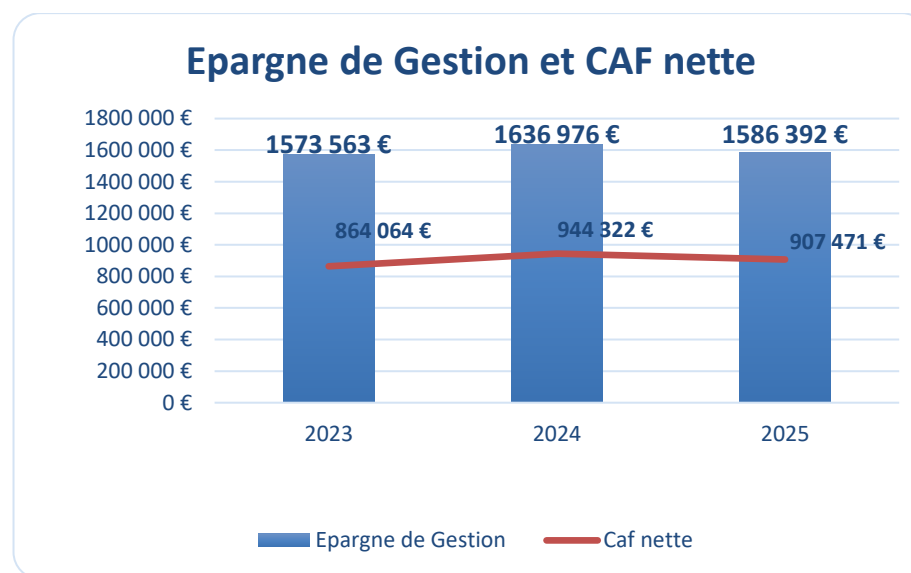
Ratio financier

Lexique :

Excédent Brut de fonctionnement ou Epargne de Gestion : excédent des produits réels de fonctionnement hors produits et charges financiers exceptionnels > Permet d'évaluer le montant d'épargne que la commune dégage de son activité courante hors intérêt de la dette (dépenses contraintes).

Capacité d'autofinancement brute : on réintègre à l'épargne de gestion les dépenses financières (intérêt de la dette) et les recettes financières exceptionnelles > Permet d'évaluer le montant d'épargne que la commune dégage sur ces dépenses et recettes réelles de fonctionnement.

Capacité d'autofinancement nette : On retire de la CAF brute le montant des annuités d'emprunt (dépenses d'investissement) > permet de connaître la capacité de la commune à investir en fonds propre.



L'évolution de l'épargne de gestion et de la CAF nette traduit le maintien d'une situation financière solide, permettant à la commune de conserver une bonne capacité d'investissement dans les années à venir.

En 2025, la collectivité a ainsi pu financer près de 1 000 000 € d'investissements sur fonds propres, limitant significativement le recours à l'emprunt et contribuant à la préservation de ses équilibres financiers.

- Prévisionnel d'affectation du résultat (y compris opérations d'ordres)

C'est une prévision de l'affectation du résultat qui sera seulement votée lors de l'approbation du compte financier unique 2025

CA 2025 / COMMUNE CHAZELLES SUR LYON		BP 2026	
Recettes de fonctionnement :	6 260 219,51 €		Excédent de fonctionnt à affecter : 1 400 273,36 €
Dépenses de fonctionnement :	5 109 946,00 €		
Excédent de fonctionnement :	1 150 273,51 €		
Excédent de fonctionnement reporté :	250 000,00 €	Affectation du résultat (Rec Fct) :	233 394,75 €
Recettes d'investissement :	3 471 242,86 €		
Dépenses d'investissement :	5 257 976,91 €		
Bilan investissement :	-1 786 734,05 €		
Excédent d'investissement reporté	698 555,33 €	Bilan d'investissement (1068) :	-1 166 878,61 €
RAR Recettes investissement	190 103,12 €	78 699,89 €	
RAR Dépenses investissement	268 803,01 €		

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

A -DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2026	%Evolution Bp 2025 à BP 2026
Chap. 011 - Charges à caractère général	1 433 K €	5,80%
Chap. 012 - Charges de personnel	2 423 K €	-7,02%
Chap 014 : Atténuation de produits	50 K€	9,36%
Chap 65 - Charges gestion courante	675 K€	-7,94%
Chap. 66 - Charges financières (intérêts dette)	180 K€	6,45%
Chap 67-Charges exceptionnelles	6 K€	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 769 k€	-3,02%

Les grandes orientations budgétaires pour le budget primitif 2026 :

1. Maîtrise des charges de fonctionnement

La commune s'engage dans une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est indispensable compte tenu de l'importance du programme d'investissement à venir. Elle vise à

dégager un niveau d'autofinancement suffisant pour soutenir ses projets sans dégrader les équilibres financiers.

2. Vigilance sur les coûts de l'énergie

Le groupement de commandes avec le SIEL permet de stabiliser les coûts de l'énergie (électricité et gaz) pour l'année 2026. Néanmoins, au regard du contexte international incertain, une hypothèse prudente d'augmentation des prix est intégrée dans les prévisions budgétaires.

3. Valorisation du travail en régie

La commune valorise le temps de travail des agents mobilisés pour la réalisation de certains travaux, ainsi que les achats de fournitures associés. Initialement imputées en section de fonctionnement, ces dépenses font ensuite l'objet d'un transfert comptable en section d'investissement.

Ce mode de gestion présente plusieurs avantages :

- Amélioration du résultat de fonctionnement,
- Inscription des dépenses en section d'investissement,
- Réduction des coûts par rapport à une externalisation,
- Étalement de la charge financière dans le temps.

Travaux importants effectués en régie cette année : Parking route de Montbrison (66 000 €), Parking MJC (48000 €)

4. Évolution maîtrisée des dépenses de personnel

Les dépenses de ressources humaines sont orientées à la baisse, notamment en raison du transfert des agents affectés aux services de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de communes de Forez-Est.

Ce transfert entraîne toutefois la disparition des recettes liées à leur mise à disposition. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la maîtrise du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

5. Stabilité des charges de gestion courante (compte 65)

Les dépenses du compte 65 restent globalement stables. La commune fait le choix de maintenir le niveau des subventions versées aux associations, affirmant ainsi son soutien au tissu associatif local.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	2026	%Evolution BP 2025 à BP 2026
Chap 013 - Atténuation de charges	20 000 €	-47%
Chap. 70 - Produits des services et de gestion	252 000 €	-53%
Chap 73 - Impôts et taxes	3 556 987 €	2%
Chap 74 - Dotations	1 557 403 €	-2%
Chap. 75 - Autres Produits de gestion courante	125 000 €	-5%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Hors opérations d'ordre et Chap.013 et 014)	5 511 390 €	-5%

1. Une approche prudente des recettes

Au regard du contexte économique et financier actuel, la commune adopte une approche prudente dans l'évaluation de ses recettes de fonctionnement, afin de préserver ses équilibres budgétaires.

2. Une dynamique portée principalement par la fiscalité

L'évolution des recettes fiscales constitue le principal levier de progression. En effet, l'augmentation des bases d'imposition, fixée par la Loi de Finances et confirmée par les bases notifiées à la collectivité, entraîne une hausse du produit fiscal, sans modification des taux communaux. En effet, la bonne santé financière de la commune permet d'envisager une stabilité des taux d'imposition des taxes directes locales.

Taxes	Bases 2025	Bases prév 2026	Taux	Produits 2026	Produits 2025
TF bâti	6 309 235	6 425 000	34,88%	2 241 040 €	2 200 661 €
TF non bâti	118 510	117 800	31,94%	37 625 €	37 852 €
Taxe d'habitation	232 379	198 200	10,75 %	21 307 €	24 981 €
TOTAL				2 299 972 €	2 263 494 €
Avec coef correcteur				2 119 709 €	2 085 853 €

3. Une baisse marquée du chapitre 70 (produits des services)

Le chapitre 70 enregistre une diminution significative. Celle-ci s'explique par la fin de la refacturation à la Communauté de communes de Forez-Est de la mise à disposition des agents affectés aux services de l'eau et de l'assainissement, à la suite du transfert de compétence.

Cette évolution représente une perte de recettes estimée à environ 250 000 €.

4. Des dotations encore incertaines

À ce jour, seule la dotation forfaitaire a été notifiée à la commune. Dans un souci de prudence, les autres dotations ont été inscrites à hauteur de 95 % des montants perçus en 2025, dans l'attente des notifications officielles.

DGF	CA2025	BP 2026
Dotation forfaitaire	560 246 €	563 417 € (notifiée)
Dot. Solidarité Rurale	707 784 €	672 395 €
Dot péréquation	42857 €	40 715 €
TOTAL	1 310 887 €	1 275 526 €

C- AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2026

	DOB 2026
DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	4 756 K €
RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	5 541 K €
CAF BRUTE	1 058 224 €
AMORTISSEMENT DU CAPITAL (hors remboursement prêt court terme)	698 K €
CAF NETTE PREVISIONNELLE	360 K €

. Une capacité d'autofinancement nette prévisionnelle maîtrisée

La capacité d'autofinancement (CAF) nette, construite sur des hypothèses prudentes — intégrant une accentuation des dépenses et une minoration des recettes — fait apparaître un niveau d'environ 360 000 €.

Malgré cette approche volontairement sécurisée, ce niveau de CAF permet à la commune de finaliser les investissements engagés tout en préservant ses équilibres financiers.

ORIENTATIONS EN MATIERE D'INVESTISSEMENTS

Le premier poste d'investissement de la commune demeure le remboursement du capital de la dette. En 2026, la collectivité consacrera près de 698 000 € au remboursement du capital des emprunts

Les principaux investissements de la commune

Les investissements programmés s'inscrivent dans une stratégie globale visant à moderniser les équipements communaux, améliorer le cadre de vie, maintenir le service public et soutenir l'activité locale. Ils intègrent les autorisations de programme engagées et demeurent soutenables au regard des équilibres financiers de la commune.

Les principaux investissements de la commune sont portés par deux autorisations de programme mises en place par la collectivité :

- la réalisation de la nouvelle mairie,
- les travaux du pôle de services au public.

Les opérations structurantes traduisent la volonté de la commune de moderniser ses équipements et d'améliorer l'offre de services à la population.

Définition des autorisations de programme

Les autorisations de programme (AP) constituent un outil de gestion pluriannuelle des investissements. Elles permettent à la collectivité de programmer, sur plusieurs exercices budgétaires, des opérations d'équipement d'envergure.

Concrètement, une autorisation de programme fixe le montant total de la dépense engagée pour une opération, tandis que les crédits de paiement (CP) en déterminent la répartition annuelle.

Ce dispositif présente plusieurs avantages :

- Une meilleure lisibilité des engagements financiers de la collectivité,
- Une gestion pluriannuelle sécurisée des grands projets,
- Une adaptation du rythme des dépenses aux capacités financières de la commune.

Réhabilitation Mairie				
	2026		2027	
Dépenses Investissement	Travaux	423 348,16 €	Travaux	
	Maitrise d'œuvre	35 250,39 €		
	Mobilier	114 600,43 €		
	Divers	2848,12		
	TOTAL	576 047,10 €		0,00 €
Recettes Investissement	ETAT - Fond vert	492 727,00 €		
	Région	175 000,00 €		
	SIEL Loire / Prime chaleur	32 096,00 €	SIEL Loire / Prime chaleur	8 024,00 €
	Département	55 500,00 €	Département	55 500,00 €
	CCFE	110 440,00 €		
	Région - Bois local	27 536,00 €		
TOTAL	893 299,00 €		0,00 €	63 524,00 €
Besoin de financement		-317 251,90 €	0,00 €	-63 524,00 €

Pôle service au public									
	Années antérieures		2026		2027		2028		TOTAL
Dépenses Investissement	2024	82 495,50 €	Travaux, Maitrise d'œuvre, études complémentaires	1 324 604,85 €		2 500 000,00 €		798 320,66 €	4 622 925,51 €
	2025	389 438,92 €							0,00 €
		471 934,42 €	TOTAL	1 324 604,85 €		2 500 000,00 €		798 320,66 €	5 094 859,93 €
Recettes Investissement			AIMV	157 240,00 €	AIMV	111 600,00 €	AIMV	178 560,00 €	447 400,00 €
			CCFE	180 442,50 €	CCFE	128 442,50 €	CCFE	206 220,00 €	515 105,00 €
			CD42	97 650,00 €	CD42	69 750,00 €	CD42	111 600,00 €	279 000,00 €
			TOTAL	337 682,50 €		240 042,50 €		384 780,00 €	962 505,00 €
Besoin en financement				986 922,35 €	0,00 €	2 259 957,50 €	0,00 €	413 540,66 €	3 660 420,51 €

Autres Dépenses d'Investissements 2026

1. Études et ingénierie : 39 380 €

Les crédits d'études permettent de préparer les projets structurants de la collectivité :

- Remplacement de la chaudière de l'école,
- Études énergétiques,
- Plan de gestion,
- Relevés topographiques.

À cela s'ajoutent des frais liés aux concessions et droits similaires.

- travaux d'éclairage public (SIEL),
- dissimulation de réseaux,
- aides à l'habitat (OPAH-RU),
- soutien aux entreprises et initiatives locales.

3. Acquisitions et équipements (chapitre 21) : 754 597,20 €

a. Acquisitions foncières : 473 032 €

- acquisitions immobilières importantes (ex-imprimerie, route de Montbrison),
- frais fonciers (EPORA),
- reprise de concessions au cimetière.

2. Subventions d'équipement versées : 57 800 €

La commune participe au financement de plusieurs opérations :

b. Bâtiments : 6 000 €

- interventions ponctuelles sur les bâtiments, notamment en signalétique.

c. Voirie : 136 240 €

Programme conséquent d'aménagement et d'entretien :

- travaux sur de nombreuses rues,
- voirie rurale,
- sécurisation et signalétique.

d. Réseaux : 95 986 €

- extension et renforcement des réseaux électriques,
- travaux liés au SIEL et aux illuminations.

e. Matériel technique et outillage : 28 221 €

- équipements pour les services techniques,
- matériel d'entretien, de manutention et d'intervention.

f. Matériel informatique et numérique : 41 395 €

- renouvellement du parc informatique,
- développement de la dématérialisation,
- équipements pour les écoles et services.

g. Mobilier et téléphonie : 7 560 € + équipements associés

- mobilier administratif et petits équipements,
- modernisation des moyens de communication.

h. Autres équipements : 62 149,20 €

- équipements sportifs et urbains,

- vidéoprotection,
- mobilier urbain et installations diverses.

4. Constructions et grands projets (chapitre 23) : 642 720 €

a. Travaux de construction : 61 879 €

- extension du centre technique municipal,
- sécurisation (détection incendie).

b. Travaux de réseaux et aménagements : 580 841 €

- aménagement des abords de la mairie (opération majeure),
- équipements complémentaires (sols, pompes, installations techniques).

Les recettes d'investissement :

1. Produits de cessions : 419000 €

Les cessions constituent une ressource majeure du financement des investissements :

-Terrains de l'ex-Hôpital (Loire Habitat et SCV Renaissance).

Ces recettes traduisent une stratégie active de valorisation du patrimoine communal.

2. Dotations et fonds propres

Les recettes intègrent également les ressources classiques liées à l'investissement :

FCTVA (remboursement de TVA sur les investissements 2025) :
380 000 €
taxe d'aménagement : 15 000€

3. Subventions d'investissement : 4 912 € (notifiées à ce stade)

À ce jour, seules des subventions limitées ont été notifiées, notamment :

Participation du Département au titre de la signalétique (programme PVD).

De nombreuses demandes de subventions sont en cours (État, Région, Département, EPCI...) sur des projets structurants (mairie, équipements publics, voirie, vidéoprotection...), mais n'ont pas encore fait l'objet de notifications officielles.

Il reste des subventions à percevoir ; ces dernières font parties des « Restes à réaliser » 2025 pour 190 103 €. Il s'agit de :

- Etat : financement au projet d'aménagement d'une voie cyclable sur la route de st Galmier ;
 - CCFE : Fonds de concours « Mon centre bourg » ;
 - Région : Equipement Police Municipale et aide à la vidéo protection ;
 - Département de la Loire : Aide à la signalétique
-

4. Recours à l'emprunt

Le budget prévoit le recours à l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement. Celui-ci sera ajusté en fonction :
du niveau réel d'autofinancement, des subventions obtenues, et du rythme de réalisation des investissements.

La commune maintient une stratégie de recours maîtrisé à l'endettement.

EQUILIBRE DU BUDGET PROPOSE

BP 2026

DEPENSES		BP	FONCTIONNEMENT		BP
			RECETTES		
011	Charges à caractère général	1 433 986,00 €			
012	Charges de personnel	2 423 600,00 €	002	Excédent antérieur reporté	233 394,75 €
014	Atténuation de produits	50 000,00 €	013	Atténuation de charges	20 000,00 €
			042	Opérations d'ordre/amo	250 000,00 €
			70	Produits des services	252 000,00 €
			73	Impôts et taxes	1 310 972,73 €
			731	Fiscalité	2 249 709,00 €
042	opérations ordre (amort)	505 916,62 €	74	Dotations	1 557 402,95 €
65	Autres charges gestion courante	675 137,00 €	75	Autres produits gestion courante	125 000,00 €
66	Charges financières	180 443,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
	SOUS TOTAL	5 275 082,62 €			
023	Virement section Investissement	723 396,81 €			
	TOTAL	5 998 479,43 €	TOTAL		5 998 479,43 €
DEPENSES		BP	INVESTISSEMENT		BP
			RECETTES		
001	Déficit d'investissement reporté	1 088 178,72 €			
	RAR	268 803,01 €	001	Excédent investissement reporté	
				RAR	190 103,12 €
16	Remboursement du capital	698 293,36 €	1068	Affectation du résultat	1 166 878,61 €
			024	Cessions	419 000,00 €
20	Frais études et logiciels fdc	39 380,00 €	040	Opérations d'ordre (cessions,amort,,)	505 916,62 €
204	Subv équipement	57 800,00 €	10	Dotations	
				FCTVA	380 000,00 €
				Taxes d'aménagement	15 000,00 €
21	Acquisitions Biens meubles et imm	754 597,20 €	13	Subventions	4 912,00 €
23	Travaux bâtiments et autres	642 720,00 €	1641	Emprunts	1 075 106,08 €
			21	immobilisation corporelles	0,00 €
			23		0,00 €
AP mairie		576 047,10 €	AP mairie		893 299,00 €
AP PSP		1 324 604,85 €	AP PSP		337 682,50 €
	SOUS TOTAL	5 450 424,24 €			
40	Operation ordre	10 870,50 €		SOUS TOTAL	
040	Opérations d'ordre (trvx régie,)	250 000,00 €	021	Virement section de fonctionnement	723 396,81 €
	TOTAL	5 711 294,74 €	TOTAL		5 711 294,74 €

CONCLUSION

Ces orientations traduisent la volonté de la commune de mener un programme d'investissement important jusqu'en 2028, tout en préservant ses équilibres financiers. La maîtrise des dépenses de fonctionnement et une approche prudente des recettes restent essentielles pour maintenir un niveau d'autofinancement suffisant. Une attention particulière devra être portée à l'effet « ciseau », afin d'éviter que les dépenses n'augmentent plus vite que les recettes. L'objectif est de ne pas obérer la capacité d'investissement de la commune sur la période 2029-2032. Contenu de la situation financière actuelle de la commune et son programme d'investissement, il est proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale cette année.